Ville de
DIGNE
les-Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Alpes de Haute-Provence

Services techniques municipaux

TEMPORAIRE
N °23-509
(FS/SC/SB/MM)

Digne-les-Bains, le 25 MAI 2023

EXTRAIT
du registre des arrêtés du maire

Nous, maire de la ville de Digne-les-Bains,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU le règlement municipal de voirie approuvé par délibération du conseil municipal N°30 en date du 25 Juin 2015,

VU la demande en date du 25 Mai 2023 formulée par l'entreprise **NERA PROPRETE ZI St Maurice 04100 MANOSQUE**

CONSIDÉRANT les conditions météorologiques il nécessaire d'annuler l'intervention pour le nettoyage des vitres sur **les Services Techniques Municipaux.**

OBJET : Réglementation de la circulation– **avenue Gutenberg.**

ARRÊTONS

Article 1 : Le présent arrêté annule l'arrêté N°23-504 en date du 24 Mai 2023

Article 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le directeur général des services de la ville de Digne-les-Bains, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera notifié à l'entreprise chargée des travaux, affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier et publié dans les formes prescrites. Cet arrêté peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou de notification par :

- recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune de Digne-les-Bains. En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca 13235 MARSEILLE cédex 2.

Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Pour le MAIRE

Et par délégation

La Directrice des Services Techniques
Marie Françoise PASTOR

MAIRIE DE DIGNE-LES-BAINS
D
Alpes de Haute Provence

Hôtel de Ville
Place Général de Gaulle
B.P 214
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
www.dignelesbains.fr